

AUTO-ÉCOLE RENOIR

SARL AIN
12 Place Monprofit, 49100 Angers

Tel : 09.73.27.26.13 | @ : renoirautoecole@gmail.com | Site : www.autoecolerenoir.com
N° agrément : E 24 049 00 030 - SIRET : 898 911 524 00012 - N° d'activité professionnelle : 52490387749

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION

Avant la formation

Après avoir complété les renseignements administratifs de la fiche d'évaluation (en P.J), les exercices pratiques auront lieu sur un parc de stationnement ou sur une voie assez large et peu fréquentée puis sur un parcours adapté et bien connu du formateur.

L'évaluation de départ doit impérativement avoir lieu avant la signature du contrat, donc, avant de commencer la formation théorique et pratique.

L'heure d'évaluation n'appartient pas aux « 20 heures minimum de formation ». L'évaluation est réalisée en voiture avec un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner qui complètera la fiche d'évaluation dont le modèle est affiché à l'intérieur de l'auto-école. Cette évaluation est obligatoire mais ne vous engage pas à l'auto-école, il vous est toujours possible d'en changer. Si vous n'êtes pas satisfait du nombre d'heures prévisionnel de cours de conduite annoncé, ou d'un quelconque élément vous pouvez faire appel à une autre auto-école et faire une nouvelle estimation.

L'intérêt de cette heure est de permettre une évaluation, aussi objective que possible, ayant pour résultat de proposer une durée de formation qui corresponde à vos capacités.

Moyen :

L'évaluation se déroule en situation de conduite hors et en circulation à bord d'un véhicule école avec un enseignant et un support sur tablette.

Durée :

Elle dure environ 55 minutes.

Détail des compétences évaluées :

- Les renseignements d'ordre général
- L'expérience de la conduite
- Les connaissances du véhicule
- L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Les habiletés sur l'installation au poste de conduite, le démarrage/arrêt et la manipulation du volant
- La compréhension et la mémoire
- Les capacités de perception
- L'émotivité

1/ Les renseignements d'ordre général

Ils seront recueillis lors du premier contact avec l'élève (âge, niveau scolaire, profession, compréhension de la langue française, l'élève porte-t-il des lunettes ? des lentilles ?). Un test de vue pourra être demandé (Test de vision affiché à l'Auto-école)

2/ L'expérience de la conduite :

L'expérience de la conduite antérieurement acquise par certains élèves facilite généralement l'apprentissage. On posera les questions suivantes :

AUTO-ÉCOLE RENOIR

SARL AIN
12 Place Monprofit, 49100 Angers

Tel : 09.73.27.26.13 | @ : renoirautoecole@gmail.com | Site : www.autoecolerenoir.com
N° agrément : E 24 049 00 030 - SIRET : 898 911 524 00012 - N° d'activité professionnelle : 52490387749

Êtes-vous titulaire d'un permis de conduire ? avez-vous déjà conduit une voiture ? avec qui avez-vous conduit ? où avez-vous conduit ?

3/ La connaissance du véhicule :

Pour évaluer vos connaissances le formateur vous posera quelques questions :

- Sur la direction
- Sur la boîte de vitesse
- Sur l'embrayage
- Sur le freinage

4/ Les attitudes à l'égard de l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière :

Entretien avec le candidat sur des sujets divers mais au cours duquel on posera deux questions spécifiques liées à la conduite.

5/ Les habiletés :

Le formateur regardera comment de manière spontanée vous vous installez dans le véhicule, comment vous manipulez le volant et si vous maîtrisez le départ et l'arrêt du véhicule.

6/ La compréhension et la mémoire :

Le formateur évalue votre rapidité de compréhension et votre mémorisation.

7/ La perception :

Les capacités perceptives de l'élève seront évaluées au cours d'exercices de conduite à allure normale sur route et en ville.

8/ L'émotivité :

Les réactions émotives seront observées pendant toute la durée de la formation. On portera l'attention sur les points concernant les réactions générales (paroles, gestes divers...) ainsi que sur la crispation des gestes.

Le résultat de l'évaluation :

Le formateur vous donnera un nombre approximatif d'heures que vous devrez effectuer. (Un minimum de 20 heures est obligatoire pour la formation B et 13 heures pour la formation B78) et ce nombre peut être supérieur en fonction des difficultés que vous pouvez rencontrer lors de votre formation.

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, au moins un bilan de vos compétences est organisé permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/maine-et-loire/angers/auto-ecole-renoir>

AUTO-ÉCOLE RENOIR

SARL AIN
12 Place Monprofit, 49100 Angers

Tel : 09.73.27.26.13 | @ : renoirautoecole@gmail.com | Site : www.autoecolerenoir.com
N° agrément : E 24 049 00 030 - SIRET : 898 911 524 00012 - N° d'activité professionnelle : 52490387749

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

- A. **Dans le cas d'un projet de transition professionnelle**, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement

1. Un questionnaire d'entrée (annexe 1)
2. Une évaluation sur ordinateur (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

- B. **Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF** pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B ou A1 – A2

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Déroulement

1. Une attestation sur l'honneur (annexe 2) pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » : Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.
2. Une évaluation sur ordinateur (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/maine-et-loire/angers/auto-ecole-renoir>

AUTO-ÉCOLE RENOIR

SARL AIN
12 Place Monprofit, 49100 Angers

Tel : 09.73.27.26.13 | @ : renoirautoecole@gmail.com | Site : www.autoecolerenoir.com
N° agrément : E 24 049 00 030 - SIRET : 898 911 524 00012 - N° d'activité professionnelle : 52490387749

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE TRANSITION PROFESSIONNELLE

DATE :		REPLIE PAR :	
Origine du contact (provenance) : Appel <input type="checkbox"/> Sur place <input type="checkbox"/> Mail <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/> PROSPECT		<input type="checkbox"/> CLIENT	
ÉTAT CIVIL			
NOM :	PRÉNOM :	AGE :	
Tél fixe :	Portable :		
Email :@.....			
Adresse :			
DONNÉES ENTREPRISE			
Raison sociale :		Contact :	
Tél :	Email :@.....		
Adresse :			
Nombre de salariés à former :			
Précisions :			
SITUATION FACE À L'EMPLOI			
BESOIN EN FORMATION EXPRIMÉ			
DATE EN FORMATION SOUHAITÉE : DU / / AU / /			
MOTIVATION PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES			
PRÉREQUIS :			
PROPOSITION FAITE LE : / / PAR :			
CLASSÉ SANS SUITE : OUI NON			

AUTO-ÉCOLE RENOIR

SARL AIN
12 Place Monprofit, 49100 Angers

Tel : 09.73.27.26.13 | @ : renoirautoecole@gmail.com | Site : www.autoecolerenoir.com
N° agrément : E 24 049 00 030 - SIRET : 898 911 524 00012 - N° d'activité professionnelle : 52490387749

ANNEXE 2



Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte personnel de formation (CPF)

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route (cocher le permis financé) :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
<input type="checkbox"/> A1	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D
<input type="checkbox"/> A2	<input type="checkbox"/> B1	<input type="checkbox"/> C1	<input type="checkbox"/> D1
	<input type="checkbox"/> B96	<input type="checkbox"/> C1E	<input type="checkbox"/> D1E
	<input type="checkbox"/> BE	<input type="checkbox"/> CE	<input type="checkbox"/> DE
	<input type="checkbox"/> B78		

Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF /de l'apprenant :

- 1° l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- 2° vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.
- 3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :
 - des heures de conduite complémentaires ;
 - une remise à niveau ou à une récupération de points ;
 - des heures de conduite permettant de passer de la boîte manuelle à la boîte automatique ou inversement ;
 - la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
 - la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
 - adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.

Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le projet ?

.....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ?

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :

- Il facilitera votre recherche d'emploi
- En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- Autre (préciser) :

AUTO-ÉCOLE RENOIR

SARL AIN

12 Place Monprofit, 49100 Angers

Tel : 09.73.27.26.13 | @ : renoirautoecole@gmail.com | Site : www.autoecolerenoir.com

N° agrément : E 24 049 00 030 - SIRET : 898 911 524 00012 - N° d'activité professionnelle : 52490387749



Cas n°3 - L'obtention du permis de conduire contribuerait à une évolution professionnelle (et non pas adaptation du poste de travail) au sein de votre entreprise.

Laquelle ? :

- J'atteste sur l'honneur ne pas être en situation de suspension/retrait de permis ou d'interdiction de passer le permis de conduire.
- Je dispose déjà d'une ou plusieurs catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur en cours de validité.
Préciser laquelle ou lesquelles :

Avez-vous déjà mobilisé votre CPF pour financer un permis de véhicule terrestre à moteur ?

- OUI
- NON

Dans l'affirmative, lequel/lesquels Et quand :

Je soussigné M/ Mme
domicilié(e) à

- Atteste sur l'honneur que l'utilisation de mon CPF financera une action éligible comme indiquée ci-dessus et que mes déclarations sont sincères.

Avertissement : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » article 441-1 du code pénal. Le faux, l'usage de faux ainsi que la tentative sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende au-delà de l'obligation de rembourser les droits CPF indûment mobilisés.

A Le

Signature du titulaire :

Nom et signature du responsable de l'organisme de formation :

Attention : L'attestation doit être proposée au titulaire par l'organisme de formation qui en assure la bonne complétude et la conserve. Elle pourra être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

p. 2 / 2